



**LA TRAME VERTE ET BLEUE
DU GRAND MONTRÉAL**



**Communauté métropolitaine
de Montréal**

LA TRAME VERTE ET BLEUE

DU GRAND MONTRÉAL



Communauté métropolitaine
de Montréal



ISBN 978-2-924076-10-1
ISBN 978-2-924076-11-8 (PDF)

Dépôt légal: février 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Crédits photos : Louis-Étienne Doré | ©CMM
à l'exception des pages suivantes :
p. 17 Michel Lajoie
p. 19 Ville de Montréal - Air Imex Ltée

La Communauté métropolitaine de Montréal

Formée d'un territoire de 82 municipalités, la Communauté compte une population de 3,8 millions de personnes répartie sur un territoire de 4 360 kilomètres carrés. Elle est un organisme de planification, de coordination et de financement qui exerce des compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de logement social, d'équipements, d'infrastructures, de services et d'activités à caractère métropolitain, de transport métropolitain (transport en commun et réseau artériel), de planification de la gestion des matières résiduelles, d'assainissement de l'atmosphère et des eaux usées.

En vertu de sa loi constitutive, la Communauté est dirigée par un conseil composé de 28 élus provenant des municipalités de son territoire. Le maire de Montréal est d'office président du conseil.

Un premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour le Grand Montréal

En décembre 2011, le conseil de la Communauté a adopté le premier *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) après une consultation publique sans précédent. Entré en vigueur à la suite de l'avis favorable du gouvernement du Québec le 12 mars 2012, le PMAD définit des orientations, des objectifs et des critères en vue d'assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal dans la perspective d'un aménagement et d'un développement durables du territoire métropolitain.

Le Portrait du Grand Montréal, édition 2010, et les différentes études réalisées dernièrement ont également permis de dégager les principaux défis que la région devra relever au cours des prochaines années. Trois défis sont particulièrement pertinents quant aux éléments sur lesquels le PMAD intervient, soit les suivants :

AMÉNAGEMENT

Le Grand Montréal doit déterminer le type d'urbanisation à privilégier pour accueillir la croissance projetée d'environ 530 000 personnes, ou 320 000 nouveaux ménages, ainsi que de 150 000 emplois qui seront créés d'ici 2031 en sachant que les espaces disponibles et les ressources financières sont limités et qu'un périmètre métropolitain devra être identifié.

TRANSPORT

Le Grand Montréal doit optimiser et développer les réseaux de transport terrestre actuels et projetés afin de soutenir la mobilité croissante des personnes, des marchandises et de l'urbanisation.

ENVIRONNEMENT

Le Grand Montréal doit protéger et mettre en valeur ses atouts naturels et bâtis (plans d'eau, paysages, boisés et ensembles patrimoniaux) afin de renforcer l'attractivité de la région.

Le PMAD propose donc d'agir sur trois fronts : celui de l'aménagement, celui du transport et celui de l'environnement. Il propose 3 orientations, 15 objectifs et 33 critères d'aménagement, pour relever ces trois défis.

Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur

Les régions métropolitaines offrent des cadres de vie diversifiés. L'environnement naturel et bâti qui les caractérise, les milieux forestiers, agricoles et urbains qui les composent ainsi que les paysages qui les singularisent participent à l'identité et à la vitalité de ces régions et à la qualité de vie de leurs populations.

L'urbanisation d'un territoire produit inévitablement des impacts sur l'environnement et sur le cadre de vie, qu'il soit naturel ou bâti : perte de la biodiversité, déforestation, dépréciation des paysages, fragmentation des écosystèmes, bâtiment à l'architecture non intégrée, patrimoine en péril, etc. Sous cette optique, les régions métropolitaines représentent des cadres de vie fragiles qui demandent à être consolidés et protégés.

Mais le développement d'un territoire peut, en même temps, être synonyme d'occasions pour mieux mettre en valeur certains des atouts d'une région et pour corriger certaines lacunes ou caractéristiques qui la déprécient. Dans cette perspective, une région métropolitaine constitue un cadre de vie dont l'attractivité ne demande qu'à être renforcée à la faveur de nouvelles pratiques, par la réalisation de nouveaux projets, par l'aménagement de certains sites et dans le contexte de la concurrence continue que se livrent entre elles les régions métropolitaines.

En matière d'environnement, le PMAD établit l'orientation selon laquelle le Grand Montréal doit avoir un environnement protégé et mis en valeur. Pour ce faire, le PMAD propose d'assurer la protection et la mise en valeur des bois d'intérêt métropolitain, des corridors forestiers et des milieux humides. Il propose également certaines mesures afin d'assurer la protection des rives, du littoral, des milieux humides, des paysages et du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain.

Pour assurer la mise en valeur de ces éléments, le PMAD propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain structuré autour d'une trame verte et bleue qui permettrait à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente, de culture et de récréation.

Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal

- Identification des aires protégées, des bois métropolitains et des corridors forestiers
- Identification et caractérisation des milieux humides
- Protection des bois et des corridors forestiers métropolitains
- Adoption d'un plan de conservation des milieux humides

Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables

- Identification des plaines inondables
- Protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Protéger les paysages d'intérêt métropolitain

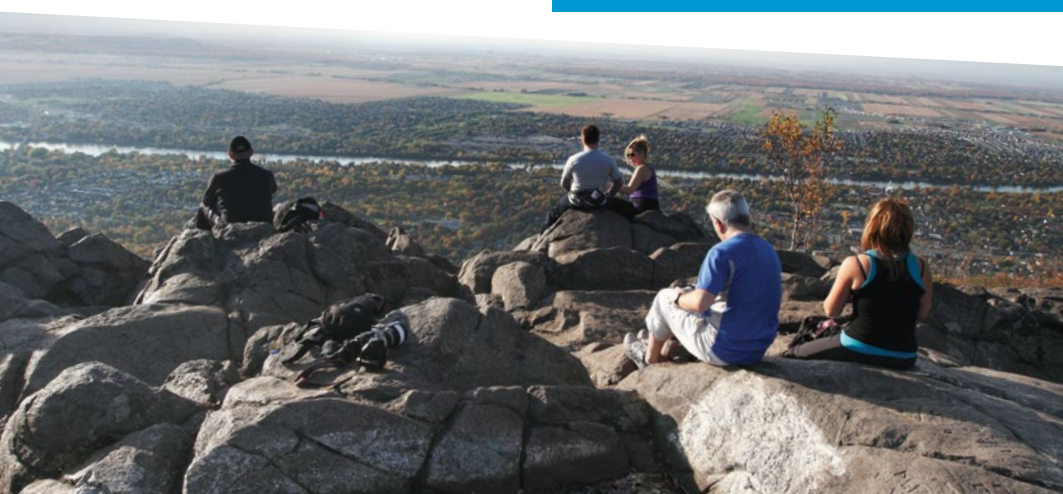
- Identification des paysages d'intérêt métropolitain
- Protection des paysages d'intérêt métropolitain

Protéger le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain

- Identification du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain
- Protection du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain

Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques

- Mise en valeur des composantes de la Trame verte et bleue



Aux 42 022 hectares déjà protégés, la Communauté souhaite ajouter 41 452 hectares de bois et de corridors forestiers ainsi que 8 701 hectares de milieux humides, pour un total de 92 175 hectares, soit un potentiel de conservation de 21,1 %. Rappelons que les objectifs internationaux de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique proposent de porter les aires protégées à 17 % en milieu terrestre d'ici 2020. En complément de l'identification des bois et des corridors forestiers par les MRC et les agglomérations, la Communauté effectuera le relevé des espaces naturels protégés par les administrations municipales afin de reconnaître ces milieux protégés qui contribuent à l'objectif du PMAD.

Potentiel des aires de conservation des milieux naturels du Grand Montréal

Statut	Définition	Superficies		Total	%
Aires protégées	Superficies bénéficiant d'un statut de protection et inscrites au registre du gouvernement du Québec	32 858 ha (7,5 %) en milieu aquatique	9 163 ha (2,1 %) en milieu terrestre	42 022 ha	9,6 %
Bois et corridors forestiers métropolitains non inclus dans les aires protégées	En milieu urbain : les bois métropolitains En milieu agricole : les bois et les corridors identifiés	2 156 ha en milieu urbain	39 296 ha en milieu agricole	41 452 ha	9,5 %
Milieux humides (hors des aires protégées, des bois et des corridors)	Milieux humides non inclus dans les aires protégées, les bois et les corridors forestiers métropolitains	8 701 ha		8 701 ha	2,0 %
Total				92 175 ha	21,1 %



Les corridors forestiers du Grand Montréal

Les bois métropolitains peuvent être regroupés en 14 ensembles facilement identifiables constituant l'essentiel des réservoirs de biodiversité terrestre. En concertation avec les organismes de conservation actifs dans le Grand Montréal, les espaces feront l'objet d'interventions concertées afin d'améliorer le couvert forestier et la connectivité des milieux naturels. Par exemple, des contrats de corridors reposant sur des engagements volontaires de la population seront appuyés par une sensibilisation favorisant l'exploitation durable des ressources.

Agglomération de Montréal	Corridor forestier de l'Anse-à-l'Orme
	Corridor forestier de Pointe-aux-Prairies
	Corridor forestier de L'Île-Bizard
Laval	Corridor forestier du bois Saint-François
	Corridor forestier du bois d'Auteuil
Agglomération de Longueuil	Corridor forestier du boisé du Tremblay
	Corridor forestier du mont Saint-Bruno
Couronne Sud	Corridor forestier du mont Saint-Bruno
	Corridor forestier Châteauguay-Léry
	Corridor forestier de L'Île-Perrot
	Corridor forestier Vaudreuil-Saint-Lazare
Couronne Nord	Corridor forestier Mirabel
	Corridor forestier des collines d'Oka
	Corridor forestier du Grand-Coteau
	Corridor forestier du bois de L'Assomption



La Trame verte et bleue du Grand Montréal

Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques

Compte tenu des liens étroits entre les paysages, les milieux naturels et le patrimoine bâti, le PMAD propose une mise en valeur intégrée de ces éléments structurants par la création d'une Trame verte et bleue. La Trame verte et bleue du Grand Montréal propose donc la mise en place de projets de mise en valeur des milieux naturels, du patrimoine bâti et des paysages à des fins récréotouristiques tout en contribuant aux objectifs de protection des milieux naturels.

La Trame verte et bleue du Grand Montréal s'appuie principalement sur les éléments identifiés et protégés dans le PMAD, soit :

- les aires protégées, les bois et les corridors forestiers ;
- les milieux humides ;
- les rives et le littoral ;
- les paysages d'intérêt métropolitain ;
- le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain.

En proposant la Trame verte et bleue, qui assurera la mise en valeur et la sauvegarde de milieux naturels exceptionnels, la Communauté fait le pari que les citoyens qui auront accès à des richesses contribuant largement à l'attractivité du territoire en deviendront les meilleurs gardiens. Toutefois, l'accessibilité à des milieux naturels ne doit pas constituer une menace à la protection des écosystèmes et doit être planifiée dans le respect de la capacité d'accueil des milieux.

Inspirée du concept de « ceinture verte » en place ailleurs au pays et dans le monde, la Trame verte et bleue du Grand Montréal sera mise sur pied en collaboration avec de nombreux partenaires afin de mettre en valeur des milieux naturels protégés ainsi que les éléments du paysage et du patrimoine bâti qui sont des symboles forts de l'identité du Grand Montréal.

Basée sur les grands cours d'eau du territoire ainsi que sur les grands espaces verts que sont les Montérégiennes et les parcs nationaux, la Trame multiplie les sites accessibles à proximité des lieux de résidence, puis les relie pour en faciliter la connectivité. Accessible par les circuits cyclables, navigables et de transport en commun, la Trame permet aux résidents et aux visiteurs de bénéficier de l'archipel et des effets bénéfiques que procure la pratique d'une activité en milieu naturel.

Chacune des MRC et des agglomérations possède déjà des guides et des circuits bien développés. Toutefois, plusieurs ne sont pas reliés entre eux ou, encore, mettent en valeur une seule dimension récréotouristique de leur territoire.



La Trame verte et bleue, c'est...

- la consolidation de la vocation récréotouristique des ensembles d'intérêt métropolitain en favorisant simultanément la préservation des qualités patrimoniales et paysagères des lieux et le développement d'une masse critique d'attraits et de services ;
- la mise en place des services de transport en commun pour desservir les points d'accès aux composantes de la Trame ;
- le développement du réseau cyclable et du réseau navigable métropolitains, ainsi que la multiplication des points de contact entre ces deux réseaux ;
- l'augmentation des points d'accès à l'eau à des fins récréatives (baignade, mise à l'eau d'embarcations, activités récréatives en rive, aires d'accostage, etc.).

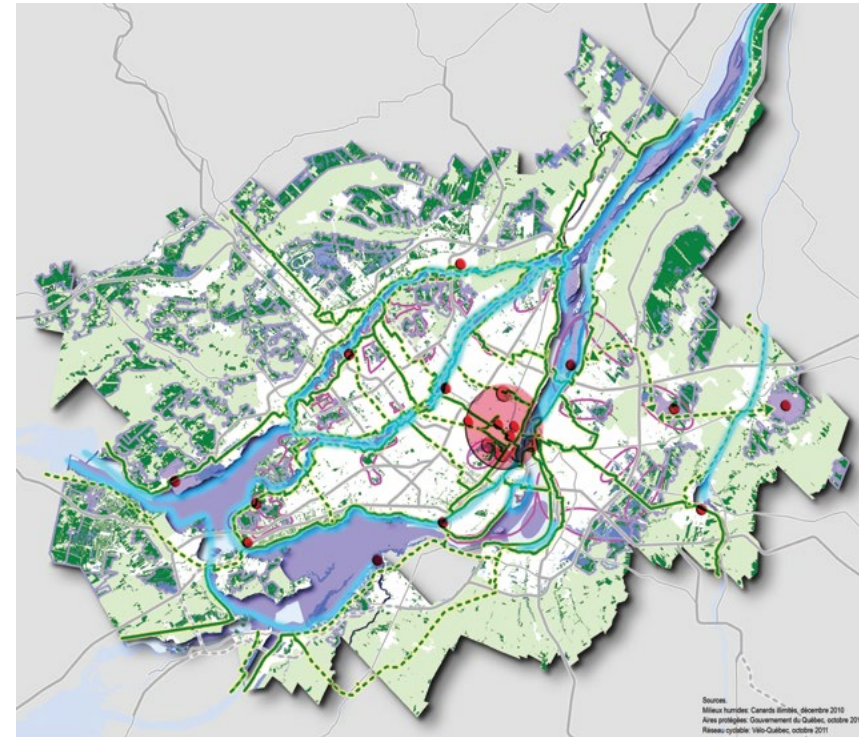
Plan d'action 2012-2017

1. Identifier plus précisément les composantes à mettre en valeur.
2. Élaborer un plan de reboisement visant l'atteinte du 30 % de couvert forestier.
3. Augmenter les sommes allouées aux Fonds vert et bleu de la Communauté en partenariat avec le gouvernement du Québec.
4. Augmenter les redevances aux fins de parcs et de terrains de jeu à 15 %.
5. Collaborer aux études du ministère des Transports sur les entrées de ville, notamment pour le parcours Dorval-centre-ville.
6. Définir les corridors paysagers aux points d'entrée du Grand Montréal.
7. Coordination de la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent.



Le concept de la Trame verte et bleue du Grand Montréal

Carte 24 du PMAD





La mise en œuvre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal

Afin d'amorcer la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, la commission de l'environnement de la Communauté a recommandé d'approuver les ententes de financement entre le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal, de mettre en place un programme de financement, de procéder à la mise en œuvre des cinq grands projets métropolitains ciblés ainsi que de procéder à un appel auprès des municipalités du territoire pour la réalisation de ces projets.

Les grands projets métropolitains

Le 23 janvier 2013, le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et ministre responsable de la région de Montréal, M. Jean-François Lisée, le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, et le président de la Communauté métropolitaine de Montréal et maire de Montréal, M. Michael Applebaum, ont annoncé un investissement de 150 M\$ afin d'assurer la mise en œuvre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Cinq projets sont ciblés :

SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE
ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE

CORRIDOR FORESTIER DU
MONT SAINT-BRUNO

PARC-PLAGE
DU GRAND MONTRÉAL

CORRIDOR FORESTIER
CHÂTEAUGUJAY-LÉRY

PARC DE LA RIVIÈRE
DES MILLE-ÎLES

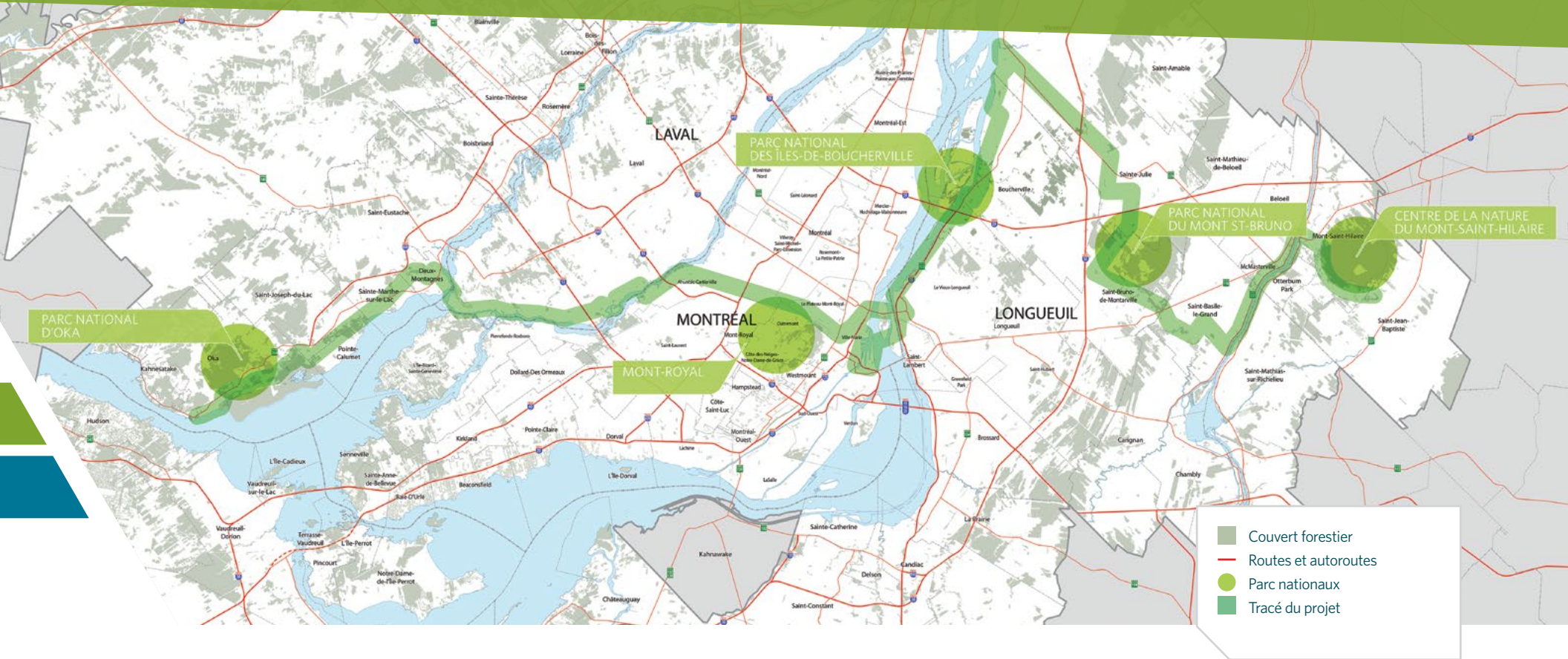
La Trame verte et bleue du Grand Montréal : 5 projets métropolitains



- Zone agricole
- Couvert forestier
- Bois et corridors
- Projets

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire

Sentier cyclable et pédestre reliant les trois parcs nationaux ainsi que plusieurs éléments majeurs de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.





Type d'activités

- Étude : plan directeur du Réseau vélo métropolitain (analyse et choix du tracé, interventions recommandées, estimations de coûts) et autres études connexes.
- Acquisition de terrains et de servitudes.
- Aménagement cyclable et pédestre, signalisation.

Municipalités visées

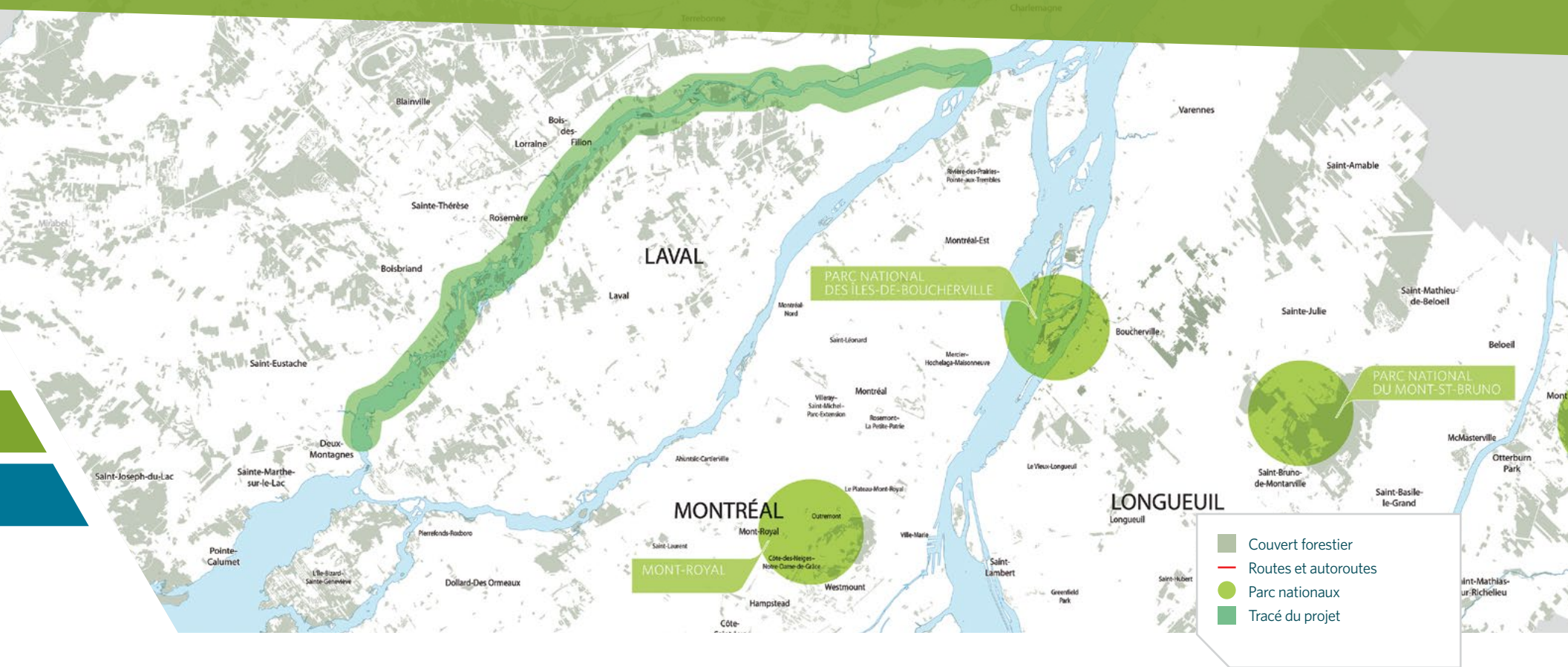
Oka, Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Deux-Montagnes, Laval, Montréal, Saint-Lambert, Longueuil, Boucherville, Varennes, Sainte-Julie, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Basile-le-Grand, McMasterville, Belœil et Mont-Saint-Hilaire.

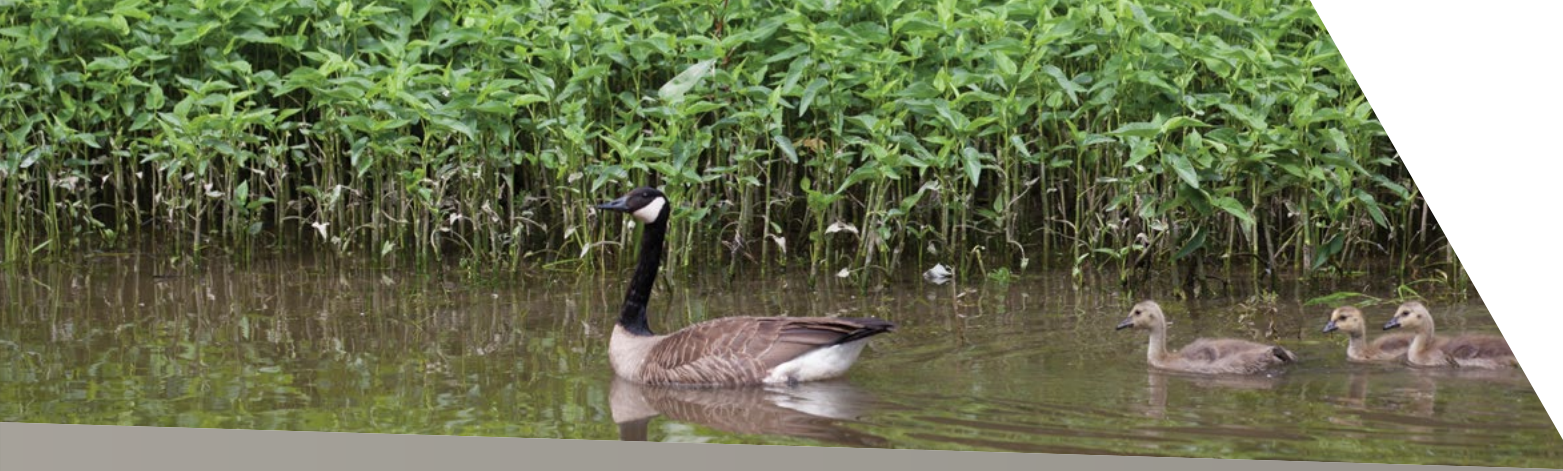
Description du projet

- Lien cyclable et pédestre reliant :
 - Parc national d'Oka,
 - Parc national des Îles-de-Boucherville,
 - Parc national du mont Saint-Bruno,
 - Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire.
- Longueur de 143 km.
- Liaison entre de nombreux espaces verts et bleus du Grand Montréal.
- Connectivité avec les réseaux cyclables locaux et nationaux et de nombreux points d'accès au réseau de transport en commun.
- Connectivité avec le Parc de la rivière des Mille-Îles, le Parc-plage du Grand Montréal et le Corridor forestier du mont Saint-Bruno.

Parc de la rivière des Mille-Îles

Création d'un parc le long de la rivière des Mille-Îles afin de protéger et de mettre en valeur plusieurs éléments du milieu naturel.





Type d'activités

- Étude : faisabilité technique, concept d'aménagement de mise en valeur et mode de gouvernance.
- Acquisition de terrains et de servitudes aux fins de protection.
- Aménagement visant la protection et la mise en valeur des milieux naturels.

Municipalités visées

Laval, Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Boisbriand, Sainte-Thérèse, Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion et Terrebonne.

Description du projet

- Mise en valeur de la rivière des Mille-Îles, de ses milieux humides et de ses écosystèmes exceptionnels.
- Agrandissement du refuge faunique .
- Acquisition et protection des îles et des milieux riverains.
- Aménagement d'infrastructures visant la protection et la mise en valeur.
- Connectivité avec la route bleue des voyageurs (parcours navigable reliant la rivière des Outaouais au fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Saint-Sulpice).
- Connectivité avec les routes vertes 1 et 2 (vélo) ainsi que le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.

Parc-plage du Grand Montréal

Création d'un parc linéaire et de plages sur la digue de la Voie maritime.





Type d'activités

- Étude de faisabilité technique, accessibilité, services, infrastructures et concept d'aménagement.
- Aménagement (voie cyclable, parc linéaire et points d'accès).

Municipalités visées

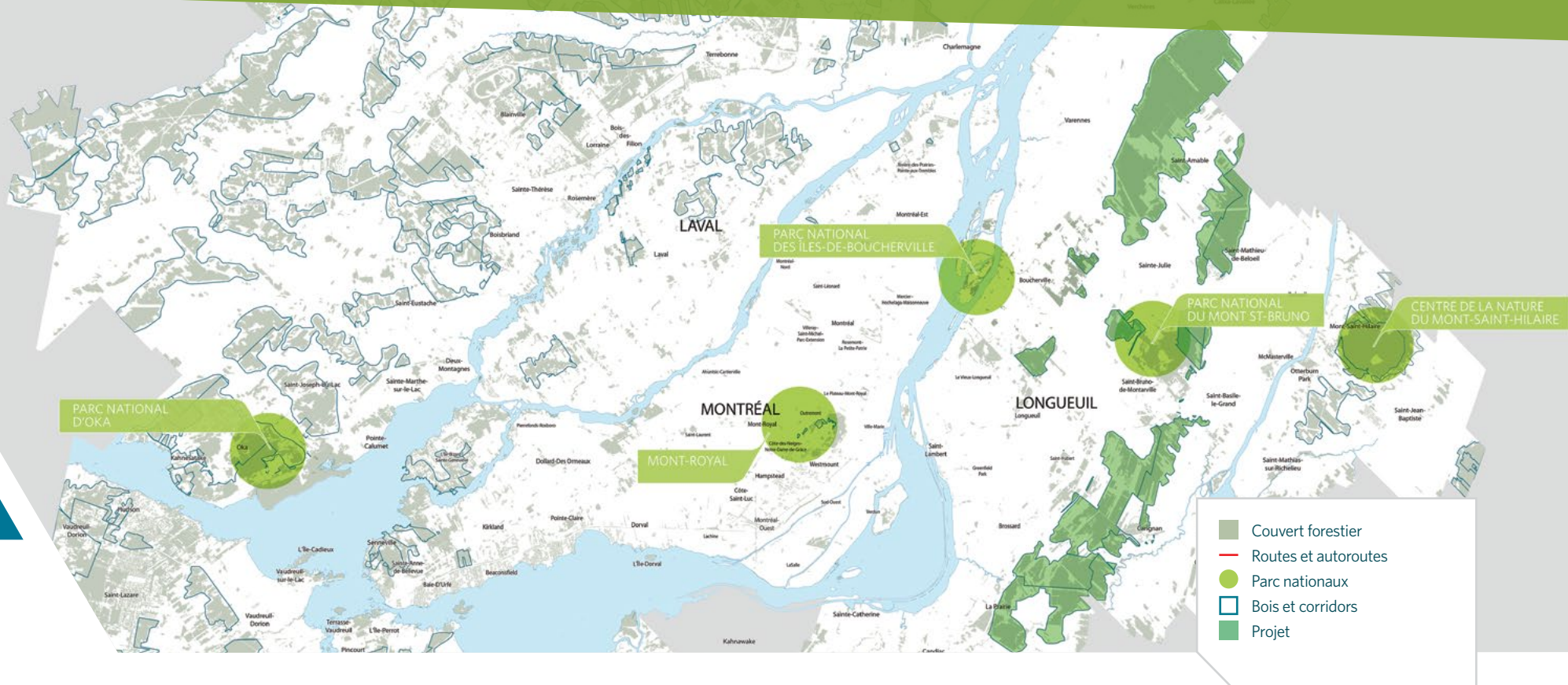
Sainte-Catherine, Delson, Candiac, La Prairie, Brossard et Saint-Lambert.

Description du projet

- Parc linéaire reliant le Parc Jean-Drapeau (Montréal) au Récré-O-Parc (Sainte-Catherine) aménagé sur la digue de la Voie maritime.
- Nombreux accès au bassin de La Prairie.
- Aménagement de liens cyclables et d'infrastructures de sécurité et d'accueil.
- Nombreux accès cyclistes, dont la route verte 1 (Montréal-L'Île-des-Sœurs, via l'estacade du pont Champlain).
- Connectivité avec le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.

Corridor forestier du mont Saint-Bruno

Création d'un corridor forestier de plus de 18 000 hectares afin de contrer la perte et la fragmentation d'espaces boisés.





Type d'activités

- Étude : concept d'aménagement et acquisitions stratégiques.
- Acquisition de terrains et de servitudes.
- Aménagement visant la protection et la mise en valeur des milieux naturels.

Municipalités visées

Longueuil, Boucherville, Sainte-Julie, Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Saint-Mathieu-de-Belœil, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Basile-le-Grand, Carignan, Brossard et La Prairie.

Description du projet

- Acquisition de connaissances sur la valeur écologique des lieux et établissement des priorités de conservation.
- Établissement de la priorité des interventions afin d'assurer la protection des milieux et l'exploitation durable des ressources.
- Acquisitions de lots stratégiques afin d'en assurer la conservation et de promouvoir la connectivité des réservoirs de biodiversité.
- Aménagement d'accès et de mise en valeur des milieux.
- Maintien de l'intégrité des ensembles naturels pour contrer la perte et la fragmentation des secteurs boisés.
- Connectivité avec le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.

Corridor forestier Châteauguay-Léry

Création d'un corridor forestier de plus de 79 hectares afin de contrer la perte et la fragmentation d'espaces boisés.





Type d'activités

- Étude : concept d'aménagement et acquisitions stratégiques.
- Acquisition de terrains et de servitudes aux fins de protection.
- Aménagement visant la protection et la mise en valeur des milieux naturels.

Municipalités visées

Châteauguay et Léry.

Description du projet

- Acquisition de connaissances sur la valeur écologique des lieux et établissement des priorités de conservation.
- Établissement de la priorité des interventions afin d'assurer la protection des milieux et l'exploitation durable des ressources.
- Acquisitions de lots stratégiques afin d'en assurer la conservation et de promouvoir la connectivité des réservoirs de biodiversité.
- Aménagement d'accès et de mise en valeur des milieux.
- Maintien de l'intégrité des ensembles naturels pour contrer la perte et la fragmentation des secteurs boisés.

Contribution des projets métropolitains

	Sentier cyclable et pédestre	Parc de la rivière des Mille-Îles	Parc-plage du Grand Montréal	Corridor forestier du mont Saint-Bruno	Corridor forestier Châteauguay-Lévy
Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal		✓		✓	✓
Protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains		✓		✓	✓
Augmenter la superficie des aires protégées et le couvert forestier		✓	✓	✓	✓
Favoriser la protection et le renouvellement de la biodiversité		✓		✓	✓
Restaurer et connecter les sites potentiels et existants (réservoirs de biodiversité)		✓		✓	✓
Protéger les milieux naturels et les écosystèmes		✓		✓	✓
Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables		✓	✓		
Augmenter les points d'accès à l'eau à des fins récréatives		✓	✓		
Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques	✓	✓	✓	✓	✓
Mettre en valeur les composantes de la Trame verte et bleue	✓	✓	✓	✓	✓
Proposer des mesures de connectivité et de mise en réseau	✓	✓	✓	✓	✓
Mettre en valeur les milieux naturels et les attraits récréotouristiques de la région	✓	✓	✓	✓	✓
Favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine et la réduction des GES	✓	✓	✓	✓	✓
Offrir aux citoyens un contact privilégié avec la nature	✓	✓	✓	✓	✓
Contribuer à l'identité et à la vitalité de la région métropolitaine ainsi qu'à la qualité de vie de ses citoyens	✓	✓	✓	✓	✓
Favoriser un développement urbain et durable	✓		✓		
Contribuer à l'attractivité du Grand Montréal	✓	✓	✓	✓	✓
Influencer le dynamisme économique	✓	✓	✓		

Les cinq projets métropolitains

contribuent de façon importante aux exigences du PMAD. Notamment, les deux projets de corridors forestiers, par le biais d'acquisitions stratégiques et de projets de mise en valeur sur des ensembles forestiers couvrant plus de 18 000 hectares (équivalant à 4 % du territoire de la Communauté), jetteront les bases de la protection de l'ensemble des secteurs boisés du Grand Montréal. Conformément aux exigences du PMAD, la contribution des grands projets aux objectifs métropolitains fera partie intégrante du suivi prévu au Plan d'action 2012-2017 du PMAD, soit un monitoring exprimé par le tableau de bord du PMAD ainsi qu'un rapport biennal présenté, entre autres, lors de l'Agora métropolitaine.

Financement des projets

La mise en place de la Trame verte et bleue s'inscrit dans les projets de développement favorisés par le Fonds de développement métropolitain. Le conseil de la Communauté établit, dans le cadre de ce fonds, les programmes d'aide financière pour les projets admissibles.

La Communauté verse, pour les projets approuvés, une contribution financière jusqu'à concurrence d'un montant maximum équivalant aux deux tiers des dépenses admissibles engagées après l'entrée en vigueur du présent programme. Cette contribution est assumée à parts égales par le gouvernement du Québec et par la Communauté. L'autre tiers est assumé par l'organisme admissible.

Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain
Pour être admissible, le projet doit s'intégrer dans l'un des quatre grands projets priorités pour contribuer de façon significative à la mise en place de la Trame verte et bleue : Parc de la rivière des Mille-Îles, Parc-plage du Grand Montréal, Corridor forestier Châteauguay-Léry, Corridor forestier du mont Saint-Bruno.

Le projet doit porter sur :

- l'acquisition de bois et de corridors forestiers métropolitains à des fins de conservation ou l'acquisition d'une servitude de conservation ou une autre mesure juridique de conservation sur un tel bois ou corridor, ou ;
- la protection et la mise en valeur de milieux naturels.

Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire
Pour être admissible, le projet doit s'intégrer dans le projet de Sentier cyclable et pédestre Oka-Mont-Saint-Hilaire tel qu'identifié au rapport produit par Vélo Québec et intitulé Plan directeur du Réseau vélo métropolitain, volet 1 : Sentier Oka-Mont-Saint-Hilaire, novembre 2012 (le Plan directeur).

Le projet doit porter sur :

- l'acquisition d'une propriété, d'une servitude ou d'un autre droit de passage requis pour permettre la réalisation d'un segment du sentier cyclable et pédestre, ou ;
- la réalisation de travaux de construction ou d'aménagement de segments du sentier cyclable et pédestre.

Les conditions d'admissibilité et les détails des programmes d'aide financière sont disponibles sur le site de la Communauté métropolitaine de Montréal, au www.cmm.qc.ca.

Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain

Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire

Au-delà des projets métropolitains

Bien que les cinq projets métropolitains permettront de jeter les bases de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, d'autres initiatives sont envisagées afin d'atteindre les objectifs. La mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal doit donc également faire l'objet de partenariats régionaux et locaux. En conformité avec le plan d'action adopté à la suite du PMAD, les initiatives suivantes pourront être mises en place au cours des six prochaines années :

- Intégration des milieux naturels protégés régionaux et locaux au calcul des aires protégées.
- Collaboration avec les MRC et les agglomérations à l'identification et à la protection des espaces boisés lors de l'exercice de la conformité des schémas d'aménagement et de développement.
- Mise sur pied d'un mécanisme de contrat de corridor écologique.
- Initiatives de restauration et de connectivité écologique entre les réservoirs de biodiversité.
- Mise sur pied d'un programme de financement des plans de conservation des milieux humides.
- Plan de reboisement en milieux urbain, agricole, industriel, commercial, institutionnel et le long des grands axes de transport.
- Aménagement de points d'accès aux berges et aux cours d'eau.
- Connectivité des réseaux cyclables, nautiques et de transport en commun (accessibilité).
- Mise en valeur des attraits récréotouristiques du territoire reliés aux milieux naturels, au paysage et au patrimoine.





**Communauté métropolitaine
de Montréal**

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6
T 514 350-2550 | F 514 350-2599
www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca